

Ce site utilise des cookies afin de vous offrir une expérience optimale de navigation. En continuant de visiter ce site, vous acceptez l'utilisation de ces cookies. ✕

[Pour en savoir plus sur comment les désactiver, ainsi que sur notre politique en matière de protection des données](#)

Site officiel

ÉTAT DE VAUD

[vd.ch](#) > [Toutes les autorités](#) > [Grand Conseil](#) > [Séances du Grand Conseil](#)

22_INT_131 - Interpellation Grégory Bovay et consorts au nom au nom du groupe PLR - Le principe de libre choix d'affiliation à une caisse AVS est-il garanti dans notre canton ?.

Séance du Grand Conseil du mardi 27 septembre 2022, point 2.4 de l'ordre du jour

Texte déposé

En principe, toute entreprise peut s'affilier auprès d'une caisse de compensation reconnue par l'Office fédéral des assurances sociales de son choix. A ceci près que les indépendants et les employeurs doivent s'affilier à la caisse de compensation créée par l'association professionnelle dont ils sont membres. En sus, les caisses cantonales de compensation sont les seules à remplir un rôle de caisse supplétive afin de remplir le mandat légal de l'obligation d'affiliation.

À des fins économiques et dans un but d'efficience, des fondations subventionnées vaudoises ont récemment choisi de quitter la caisse cantonale de compensation (CCVD) pour s'affilier auprès de caisses professionnelles ce qui semble respecter le principe de libre choix.

Membre du conseil d'administration de la CCVD, le Directeur général de la cohésion sociale (DGCS) a enclenchedites fondations à revenir sur leur décision – non sans pression - et d'affilier à nouveau leur entité à la CCVD aussi rapidement que possible, prétextant que les entités subventionnées étaient affiliées à la CCVD de manière automatique.

Au vu de ce qui précède, nous posons les questions suivantes au Conseil d'Etat :

1. Les entreprises et fondations subventionnées vaudoises sont-elles libres de s'affilier à une caisse AVS de leur choix ?
2. Le Directeur général de la cohésion sociale peut-il de son propre chef - et en utilisant son titre cantonal et non celui de la CCVD - demander aux entreprises et fondations concernées de revenir sur leur décision concernant leur affiliation ?
N'existe-t-il pas un conflit d'intérêt, à tout le moins un devoir de réserve, en raison de son rôle de Directeur général de la DGCS et celui de membre du conseil d'administration.

Nous remercions d'ores et déjà le Conseil d'Etat pour ses réponses.

Conclusion

Ne souhaite pas développer

Liste exhaustive des cosignataires

Signataire	Parti
Xavier De Haller	PLR
Maurice Gay	PLR
Philippe Germain	PLR
Marc Morandi	PLR
Sergei Aschwanden	PLR
Marion Wahlen	PLR
Nicolas Bolay	UDC
Mathieu Balsiger	PLR
Laurence Bassin	PLR
Pierre Kaelin	PLR
Gérard Mojon	PLR
Florence Bettschart-Narbel	PLR
Thierry Schneiter	PLR
Florence Gross	PLR
Maurice Neyroud	PLR
Jean-Luc Bezençon	PLR
Monique Hofstetter	PLR
Jean-Rémy Chevalley	PLR
Guy Gaudard	PLR
Jerome De Benedictis	V'L
Jean-Marc Udriot	PLR
Anne-Lise Rime	PLR
Grégory Devaud	PLR
Loïc Bardet	PLR
Jean-François Cachin	PLR
Josephine Byrne Garelli	PLR

Signataire	Parti
Regula Zellweger	PLR
Yvan Pahud	UDC
Nicolas Suter	PLR

Secrétariat général du Grand Conseil

Place du Château 6
1014 Lausanne

[\[+41213160500\]\(tel:+41213160500\)](tel:+41213160500)

[\[info.grandconseil\(at\)vd.ch\]\(javascript:linkTo_UnCryptMailto\('qempxs.mrjs2kverhgswimpDzh2gl'\);\)](mailto:info.grandconseil(at)vd.ch)

[\[Visualiser sur la carte\]\(https://www.google.ch/maps/search/Place du Château 6++Lausanne+Suisse\)](https://www.google.ch/maps/search/Place%20du%20Château%206++Lausanne+Suisse)